

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 24 NOVEMBRE 2015**

L'année 2015 et le mardi 24 novembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BES, Christelle BONNIFACY, Edith COUREON, Houria GOMEZ, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Nicole VESSIERES.

Messieurs Eric ARSAC, José BELLIART, Norbert MAZZON, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absente excusée: Madame Laurence COSTA.

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Madame Houria GOMEZ.

Madame Véronique BES a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### **Barème participation CCAS : portage de repas à domicile**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Coucourde a mis en place le 1er janvier 2003 un service de portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées ou handicapées résidant à la Coucourde. Une prise en charge d'une partie du coût du repas peut être octroyée par le CCAS selon les ressources des personnes. Le barème de prise en charge est valable pour l'année civile et révisable dans le courant du 4ème trimestre pour l'année suivante. Pour l'année 2016, le revenu imposable de référence sera celui de 2014. Le barème de prise en charge est le suivant pour 2016 et après le revenu imposable 2014 :

Situation familiale - Revenu imposable 2014 - Prise en charge par CCAS

Personne seule Compris entre 0 et 10 686 € 2,80 €

Supérieur à 10 686 € 14ème repas

Couple Compris entre 0 et 16 391 € 2,80 €

Supérieur à 16 391 € 14ème repas

Pour information: à ce jour le prix du repas «classique » est de 10,90 € et le repas «régime spécial » est de 11,95 €. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce barème. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de valider le barème ci-dessus proposé par Monsieur Le Maire et le CCAS.

#### **Emprunt pour la construction d'un pôle scolaire**

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'Avant Projet Détaillé pour la construction d'un pôle scolaire.

Il expose que la construction de ce pôle scolaire comporte l'exécution d'un

programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil Municipal.

Il décide de demander à la Caisse d'Épargne, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 1 200 000 €

Durée : 25 ans

Echéances constantes : 100 trimestres

Taux : 2,40 % fixe avec deux phases :

\* Une phase de mobilisation jusqu'au 25/06/2017 (taux d'intérêt = taux du prêt, soit 2,40 %)

\* Une phase de consolidation à échéance constante sur 25 ans soit 100 trimestres à 2,40 %

Echéances de remboursement : trimestrielles à compter du 25/09/2017 (point de départ en amortissement)

- Frais de dossier : 0,1 % soit 1 200 €

- S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

- S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82.213 du 2 mars 1982 et 82.623 du 22 juillet 1982.

### **Avant-Projet Détaillé pour la construction d'un pôle scolaire**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'APD (Avant-Projet Détaillé) réalisé par le Cabinet Ramadier de Livron (Drôme), en vue de la construction d'un pôle scolaire et d'un restaurant scolaire. En effet, il y a lieu de construire une école regroupant les classes de maternelle et de primaire afin d'être plus efficaces et plus fonctionnels pour les équipes scolaires et périscolaires, les parents d'élèves et les élèves. Le Maire présente cet APD au Conseil Municipal et indique que le travail rendu a fait l'objet de réunions de commission ainsi que de réunions avec les équipes pédagogiques, la directrice du service périscolaire et les parents d'élèves élus. Le coût prévisionnel des travaux est de 1 797 200 € HT (dont

1 584 300 € HT pour le pôle scolaire et 212 900 € HT pour la restauration scolaire) soit : 2 156 640 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'APD du confortement du pôle scolaire et du restaurant scolaire et charge le Maire de faire le nécessaire et de poursuivre ce dossier en demandant toutes les subventions afférentes à ces nouveaux équipements.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

### ***Enseignement :***

Un Conseil d'Ecole a eu lieu le mardi 3 novembre.

- Le 14 octobre dernier : élection des parents d'élèves délégués : 157 électeurs, 100 votes, 87 votes exprimés ; 5 titulaires et 4 suppléants.
- Pour l'année scolaire 2015-2016 : 119 enfants sont inscrits aux écoles de La Coucourde (prévisions de juin 2015 : 118).
- 86 % des élèves sont inscrits aux activités périscolaires.
- Journallement, 50 enfants en moyenne prennent le repas de midi au point de restauration scolaire.
- Les inscriptions au périscolaire peuvent se faire en ligne par Internet Portail famille sur Agglo. Il est également possible de payer les factures du périscolaire par Internet.
- Le loto des écoles aura lieu le vendredi 1er avril 2016.

### ***C.C.A.S. / Affaires sociales :***

- 10 coucourdois(es) se sont faits vacciner contre la grippe saisonnière lors des deux permanences vaccinales qui se sont tenues en Mairie les vendredis 23 et 30 octobre dernier.

### ***Animations / Festivités :***

- Samedi 04 décembre à 20h30 à la salle d'animation rurale « Pierre Bonnet » : concours de belote et vente de cyclamens au profit du TELETHON 2015.
- Le Goûter des Seniors de notre commune aura lieu le mercredi 9 décembre à la salle « Pierre Bonnet ».

### ***Communication/Bibliothèque :***

- Au mois de novembre, le nombre de visites au site Internet municipal est stable : 2400 connexions.
- Bibliothèque municipale : samedi 28 novembre, à partir de 17h00, les bibliothécaires bénévoles invitent les enfants et adultes de tout âge à venir découvrir et jouer à des jeux anciens en bois. Ce moment ludique sera suivi d'une dégustation de soupes au potiron cuisinées par les bibliothécaires.

### **Sécurité routière :**

- Les relevés du cinémomètre installé devant l'hôtel et restaurant « La bolée provençale » font apparaître que 63 % automobilistes respectent la vitesse réglementaire dans la traversée de notre commune.

*Urbanisme* : (depuis le 24 octobre 2015) :

- Permis de construire : 1 déposé.

- Déclarations préalables : 2 accordées sur période précédente.

- Droit de préemption urbain ; 2 dossiers déposés pour lesquels la commune n'exerce pas son droit de préemption urbain.

### **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire fait le bilan des investissements de l'année 2015. Tous les achats et tous les travaux prévus pour 2015 ont été réalisés ; tous les engagements pris par la municipalité ont été respectés.

Les illuminations de Noël débuteront le 2 décembre prochain.

Les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre.

Vendredi 27 novembre, à midi sur la place de la Mairie, un rassemblement aura lieu en hommage aux victimes des attentats à Paris le 13 novembre dernier.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait le 24 novembre 2015

Le Maire